

Image not found or type unknown



Comment céder des parts sociales de SARL

Fiche pratique publié le 07/10/2013, vu 519 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un associé souhaitant céder ses parts de SARL doit respecter certaines conditions et suivre une procédure spécifique.

L'associé de SARL qui souhaite céder ses parts sociales doit respecter certaines conditions. En particulier, la cession des parts nécessite l'obtention d'un agrément des autres associés lorsqu'elle est réalisée au profit d'un tiers.

La cession des parts sociales doit en outre faire l'objet de publications.

[Consulter le guide](#)